

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25191

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

TARIFS 2026 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Ville de Carcassonne,

Vu l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines et qui en précise les conditions d'exécutions ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-4, L2125-1, L.2125-3, L.2125-4, et L3111-1 ;

Vu l'arrêté municipal n°2022-0146 en date du 19 mai 2022 portant règlement d'occupation du domaine public à usage commercial et entérinant la Charte des terrasses,

Considérant que le domaine public est un bien inaliénable et imprescriptible,

Considérant que son occupation privative, est temporaire, précaire, révocable, soumise à autorisation préalable et au paiement d'une redevance,

Considérant que la revalorisation des tarifs sera arrondie aux centimes d'euros inférieurs ou supérieurs pour faciliter le paiement par les usagers ;

DECIDE

Article 1^{ER} :

A compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs d'occupation du domaine public commercial sont revalorisés à hauteur de 2%.

Article 2 :

L'ensemble des nouveaux tarifs sont détaillés ci-dessous :

OCCUPATION ILLICITE DU DOMAINE PUBLIC	
Toute occupation du domaine public sans autorisation, fera l'objet d'une astreinte journalière définitive jusqu'à régularisation	260 €
MARCHES	
PLACE CARNOT - BD ROUMENS - BD BARBES	
Abonnement le m ² / mois.....	6,80 €
A la journée, le m ²	3,30 €

<u>HALLES COUVERTES</u>		TTC	HT	TVA
<u>ÉTAL</u>				TVA 20%
Ouverture 4 jours / semaine				
Abonnement le mètre linéaire de façade / mois.....	11,20 €	9,35 €	1,85 €	
Abonnement le m ² / mois.....	11,20 €	9,35 €	1,85 €	
<u>CHARGES LOCATIVES PROVISIONNELLES</u>				
Abonnement / mois.....		61,80 €		
<u>ANIMATION ET SALUBRITÉ</u>				
Redevance forfaitaire / mois.....		41,30 €		
<u>CAVE SUPPLEMENTAIRE</u>				
Abonnement au mois		60,20 €		
<u>FETES FORAINES :</u>				
Le m ² pour 15 jours :			TTC	
maneges < 45 m ²			6,45 €	
maneges entre 45 m ² et 100 m ²			5,90 €	
maneges entre 100 m ² et 200 m ²			5,00 €	
maneges > 200 m ²			4,40 €	
Appareils automatiques / Appareil.....			54,10 €	
<u>AUTRES FOIRES EXCEPTIONNELLES :</u>				
A la journée, la table (2 m ²).....			26,40 €	
Extérieur, à la journée:				
< 10 m ²			78,05 €	
> 10 m ² ou camions magasins.....			391,75 €	
<u>CIRQUES - CHAPITEAUX - AMBULANTS DIVERS</u>				
Occupation de l'Aire de la Pépinière				
1er Jour.....			252,10 €	
2ème jour.....			195,90 €	
3ème jour			118,20 €	
Par jour suivant			57,45 €	
Benne fumier.....			358,00 €	
voitures d'une longeur <5 ml : par véhicule et par semaine			8,30 €	
voitures d'une longeur <5 ml : par véhicule et par semaine			15,60 €	
Raccordement à l'eau et l'electricité par véhicule et par semaine			26,00 €	
<u>EMPLACEMENT COMMERCIAL VOLANT SUR DOMAINE PUBLIC</u>				
<u>FOOD TRUCK + DIVERS</u>				
De 0 à 20 m ² / An.....			787,20 €	
De 0 à 20 m ² / Jour.....			156,50 €	
<u>CHRYSANTHÈMES / LA PÉRIODE</u>				
Chrysanthèmes pour la semaine			60,75 €	
Chrysanthèmes si présence < semaine			104,05 €	

KIOSQUES - ECHOPPES / MOIS		TTC	HT	TVA 20 %
Jean JAURÈS.....		224,00 €	186,67 €	37,33 €
Camille PELLETAN.....		224,00 €	186,67 €	37,33 €
GAMBETTA.....		637,17 €	530,96 €	106,19 €
MANEGES				
Occupation / Mois.....		373,75 €		
VOITURE DE PLACE - TAXIS- DEUX-ROUES				
Par trimestre & par véhicule.....		75,85 €		
EXPOSITION DE VOITURES HORS BASTIDE				
Exposition temporaire				
Par véhicule & par jour.....		100,00 €		
Exposition permanente				
Abonnement le m ² / semaine indivisible.....		23,70 €		
EXPOSITION DE DEUX-ROUES + EMPLACEMENT POUR STATIONNEMENT D'UNITES DE LIVRAISONS				
de 0 à 10 m ² le m ² par an		21,40 €		
au-delà de 10 m ² le m ² par an		42,85 €		
AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT				
(Véhicules de chantier,Déménagements,...				
Benne				
Par 1/2 journée.....		18,20 €		
Par jour		45,35 €		
Place de stationnement pour VL (5M)				
			1^{ère} autorisation déménagement	2^{ème} autorisation le même jour aménagement
Par 1/2 journée.....		5,80 €	2,90 €	
Par jour		9,40 €		
Barrage de rue- réduction de chaussée- et 1/2 chaussée				
			1^{ère} autorisation déménagement	2^{ème} autorisation le même jour aménagement
Par 1/2 journée.....		22,35 €	11,20 €	
Par jour		52,75 €		
Barrage de rue minute (1 heure par jour)			10,70 €	
Zone de chantier, échafaudage				
(au sol ou surplombant le domaine public)				
Le mètre ² / jour.....		0,70 €		
Barrage de rue :				
pour activité commerciale		81,45 €		
pour evenement exceptionnel, anniversaire ouverture		53,55 €		

OCCUPATION PERMANENTE SUR LA VOIE PUBLIQUE**Station service**Par appareil & par an..... **100,20 €****ETALAGES SUR TROTTOIR****SECTEURS BASTIDE ET FAUBOURG***** Étalages**

De 1 à 5 m ²	le m ² / mois	23,90 €
De 5 à 10 m ²	le m ² / mois	19,25 €
Supérieur à 10 m ²	le m ² / mois	12,50 €
* Présentoir et mobilier de vente	l'appareil / mois	30,19 €
* Appareil à glace, distributeur de boissons	l'appareil / mois	42,85 €
* Distributeur automatique (sauf sanitaires)	l'appareil / mois	42,85 €
* Rôtissoire (interdite place Carnot)	l'appareil / mois	53,60 €
* Chevalet	l'appareil / mois	60,25 €

SECTEUR AUTRE*** Étalages**

De 1 à 5 m ²	le m ² / mois	11,20 €
De 5 à 10 m ²	le m ² / mois	9,70 €
Supérieur à 10 m ²	le m ² / mois	6,45 €
* Présentoir et mobilier de vente	l'appareil / mois	21,50 €
* Appareil à glace, distributeur de boissons	l'appareil / mois	42,85 €
* Distributeur automatique (sauf sanitaires)	l'appareil / mois	42,85 €
* Rôtissoire	l'appareil / mois	53,60 €
* Chevalet	l'appareil / mois	60,25 €

SECTEUR CITE*** Étalages**

De 1 à 5 m ²	le m ² / mois	29,10 €
De 5 à 10 m ²	le m ² / mois	22,80 €
Supérieur à 10 m ²	le m ² / mois	15,20 €
* Présentoir et mobilier de vente	l'appareil / mois	32,90 €
* Appareil à glace, distributeur de boissons	l'appareil / mois	42,85 €
* Distributeur automatique (sauf sanitaires)	l'appareil / mois	42,85 €
* Rôtissoire (interdite)		
* Chevalet	l'appareil / mois	60,25 €

AUTRES OCCUPATIONS

* Occupations diverses	m ² /mois	2,30 €
* Bar éphémère Théâtre	/représentation	16,85 €
* Occupation dans les structures sportives	le m ² /an	5,60 €
* Parasol André Chenier	parasol/mois	43,40 €

<i>SECTEUR CITE - Place Marcou</i>				
Terrasse plein air				
Surface idem intérieur	m ² /mois		4,60 €	4,20 €
surface sup. intérieur	m ² /mois		4,80 €	4,40 €
Banne	m ² /mois		0,90 €	0,80 €
Porte menu	dispositif/mois		21,75 €	19,60 €

Carcassonne, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251208-28321-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025

Publication : 16/12/2025